

Prévenir la radicalisation, selon le Plan national de prévention de la radicalisation du 23 février 2018 autour de 5 axes :

- Prémunir les esprits face à la radicalisation.
- Compléter le maillage détection / prévention.
- Comprendre et anticiper l'évolution de la radicalisation.
- Professionnaliser les acteurs locaux et évaluer les pratiques.
- Adapter le désengagement.

Et 4 nouvelles perspectives :

- Intensifier le travail de prévention et de désengagement en prison.
- Intégrer la prévention dans la prévention de la délinquance.
- Intégrer la prévention dans la prévention de la pauvreté.
- Intégrer la prévention dans le développement du Service national universel.

www.cipdr.gouv.fr
www.stop-djihadisme.gouv.fr
cipdr@interieur.gouv.fr

01 53 69 24 10/11/12

 SG_CIPDR  Sg-Cipdr

0 800 005 696

Service & appel gratuits

Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation



LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION

UN COMITÉ INTERMINISTÉRIEL POUR ANIMER, COORDONNER ET SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES POLITIQUES DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION.

Le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) fixe les orientations de la politique gouvernementale en matière de prévention de la délinquance et de la radicalisation et veille à sa mise en œuvre. Présidé par le Premier ministre ou, par délégation par le ministre de l'Intérieur, il réunit 14 ministères. Depuis octobre 2019, Frédéric Rose, préfet, est Secrétaire général du CIPDR.

NOS PARTENAIRES DE TERRAIN

La réponse publique en matière de prévention de la délinquance et de la radicalisation est construite selon une logique d'interministérialisation et de pluridisciplinarité croissante, avec la volonté d'associer le maximum de partenaires au niveau local :

- Les préfetures qui jouent un rôle pivot et qui sont pourvues de 2 cellules opérationnelles: l'une, dans le cadre des états-majors de sécurité des préfets, chargée de l'évaluation et du suivi des situations de radicalisation ; l'autre de suivi, pluridisciplinaire prend en charge les personnes radicalisées ou en voie de radicalisation et leurs familles.
- Les collectivités territoriales avec notamment les communes et les conseils départementaux, compétents sur la délinquance et l'aide sociale à l'enfance et de plus en plus sur la prévention de la radicalisation ; les associations d'élus.

- Les grands acteurs de droit commun, notamment: les directions académiques des services de l'éducation nationale; les directions régionales de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ); les services pénitentiaires d'insertion et de probation, les représentants d'établissement pénitentiaires; Pôle Emploi; les missions locales; les directions départementales de la Cohésion sociale; les agences régionales de santé; les caisses d'allocation familiales; les Réseaux d'Écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, etc.
- Les grands réseaux associatifs présents sur l'ensemble du territoire, notamment: les Maisons des adolescents; les Écoles des parents et des éducateurs; les Points d'accueil écoute jeunes; l'Union nationale des associations familiales; les acteurs de la prévention spécialisée et le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée; la Fédération française de psychiatrie, etc.

NOS OUTILS

Prévention de la radicalisation et de la délinquance :

- Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) créé en 2007 destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Le CIPDR est chargé de fixer les orientations et de coordonner l'utilisation des crédits de ce fonds. Ces orientations sont fixées chaque année dans une circulaire signée par le Secrétaire général du CIPDR et adressée aux préfets de départements.
- Une évaluation de nos actions de terrain avec un triple objectif: mesurer les conditions d'application des politiques publiques de prévention de la délinquance et de prévention de la radicalisation, identifier les difficultés rencontrées et faire connaître les bonnes pratiques.

Prévention de la radicalisation :

- Une cellule nationale de coordination et d'appui à l'action territoriale des préfets de département, des collectivités et des réseaux d'opérateurs associatifs. Elle rassemble des personnels expérimentés des ministères de l'éducation nationale, de la famille, de la santé et de la justice, pour permettre un renforcement de la mobilisation des acteurs locaux et leur apporter une aide.

- Un soutien aux cellules préfectorales pluridisciplinaires de prise en charge des personnes radicalisées.
- Un guide interministériel de prévention de la radicalisation, des indicateurs de basculement et un kit de formation.
- Des sessions de formation destinées notamment aux agents municipaux.
- Des actions de contre-discours clé en main (théâtre, film, atelier...)

Prévention de la délinquance :

- Publication de nombreux guides et de documents pratiques visant à faciliter l'application de la politique de prévention de la délinquance par les acteurs de terrain.
- Une cellule nationale visant à l'amélioration du lien entre la population et les forces de sécurité de l'État.
- Un guide relatif à l'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité de l'État.

NOS POLITIQUES

Prévenir la délinquance, selon les 3 programmes d'action de la stratégie pluriannuelle :

- Programme d'action à l'intention des jeunes exposés à la délinquance.
- Programme d'action pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.
- Programme d'action pour améliorer la tranquillité publique.

Circulaire du 13 novembre 2018 renforçant les échanges entre les préfets et les maires en matière de radicalisation :

- les préfets informent les maires qui en font la demande sur l'état général de la menace sur le territoire de leur commune ;
- signature d'une charte de confidentialité entre le préfet, le maire et le procureur de la République.